

COMMUNE DE GRUSSENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 12 FEVRIER 2019

Sous la présidence de M. KLIPFEL Martin, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures

Membres présents :

Mmes DECK Nathalie, GRUNENBERGER Laetitia, JEHL Nathalie, SIMLER Agnès et WEIXLER Colette MM CHASTE Bruno (a reçu procuration de SIMLER Etienne) GROLLEMUND René, JAEGLER Patrice, OBERT Jean-Paul, SCHÖNSTEIN Laurent, SUTTER Thomas (a reçu procuration de HABERKORN Christophe)

Membre absent excusé et non représenté : ./.

Membre absent non excusé : ./.

Membre ayant donné procuration : MM SIMLER Etienne (a donné procuration à CHASTE Bruno) et HABERKORN Christophe (a donné procuration à SUTTER Thomas)

Secrétaire de séance : Mme GRUNENBERGER Laetitia

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Compte-rendu de réunions
4. Urbanisme (déclaration préalable, certificats d'urbanisme, droit de préemption urbain)
5. Comptes administratifs (Commune et lotissement)
6. Travaux forestiers : avenant
7. Soutien à la résolution de l' Association des Maires de France
8. Divers

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Grunenberger Laetitia est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé par l'ensemble des membres présents.

3. COMPTE-RENDU DE REUNIONS

Mr le Maire remercie toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement des cérémonies commémoratives de la Libération du 27 janvier dernier.

Monsieur le Maire rend compte des informations ci-dessous :

- 18 et 25 janvier : rencontre franco-allemande dans le cadre de la transition énergétique organisée par le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Sélestat Alsace centrale)
- 17 janvier : réunion du comité de jumelage Grussenheim/Seyches
- 19 janvier : participation aux cérémonies commémoratives de la Libération à Kilstett
- 27 janvier : réunion d'information au conseil départemental du Haut-Rhin
- 31 janvier : réunion de l'association foncière de Grussenheim
- 1^{er} février : présentation du bilan 2018 de la Communauté de Brigades de Colmar
- 2 février : assemblée générale de l'association des maires du Haut-Rhin
- 4 février : réunion de la commission des finances de la CCRM (Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim)
- 6 février : réunion relative à la piste cyclable entre les communes d'Elsenheim et de Grussenheim
- 7 février : réunion d'information avec les propriétaires de la zone Egert
- 11 février : réunion du conseil de fabrique

Monsieur le Maire rend compte des travaux qui ont été réalisés en régie dans le cadre de la démolition de la salle d'évolution :

- 2 et 4 février : démontage des armoires de rangement de la salle d'évolution, démontage des dalles de faux-plafond
- 6 février : démontage de la liaison école-salle d'évolution
- 8 et 9 février : dépose des tuiles du bâtiment bibliothèque-salle d'évolution
- 11 février : début des travaux de désamiantage dans le cadre des travaux de rénovation d'accessibilité de la mairie et de l'école, par l'entreprise Gaïal

4. URBANISME

DECLARATIONS PREALABLES

Un avis favorable est émis aux déclarations préalables ci-après :

- Chalthe Teddy pour la mise en place d'un abri partiellement ouvert/couverture de terrasse
- Schuh Nicolas pour la construction d'un abri fermé

CERTIFICAT D'URBANISME

Aucune observation n'est émise au certificat d'urbanisme déposé par :

- Maître Hubert Preisemann pour les terrains sis section 04 parcelles 222, 223 et 226 d'une surface totale de 7 ares 54.
- Maître Hubert Preisemann pour le terrain sis section 33 parcelle 75/18 d'une surface de 13 ares 62.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Il est décidé de ne pas faire usage du droit de préemption de la commune dans le cadre de la vente des parcelles sises section 4 parcelles 222, 223 et 226 d'une superficie de 7 ares 54.

5. COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 (COMMUNE ET LOTISSEMENT)**BUDGET COMMUNE**

Le conseil municipal réuni sous la présidence, pour ce point, de Mme WEIXLER Colette, première adjointe au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par M. Martin KLIPFEL, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en euros) :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		52 983,42		168 194,59		221 178,01
Opérations de l'exercice	291 599,10	69 745,57	489 515,37	541 036,86	781 114,47	610 782,43
TOTAUX	291 599,10	122 728,99	489 515,37	709 231,45	781 114,47	831 960,44
Résultat de clôture	168 870,11			219 716,08		50 845,97

- ↪ vote, à l'unanimité, et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus
- ↪ constate, aussi bien les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT DU MOULIN

Le Conseil municipal réuni sous la présidence, pour ce point, de Mme WEIXLER Colette, première adjointe au maire, délibérant sur le compte administratif de

l'exercice 2018, dressé par M. Martin KLIPFEL, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

↳ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en euros) :

↳

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	104 281,62			196 253.42	104 281.62	196 253.42
Opérations de l'exercice		24 406.00	59 610.36	23 292.50	59 610.36	47 698.50
TOTAUX	104 281.62	24 406.00	59 610.36	219 545.92	163 891.98	243 951.92
Résultat de clôture	79 875.62			159 935.56		80 059.94

↳ vote, à l'unanimité, et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

↳ constate, aussi bien les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

IMMOBILISATIONS

Mr le Maire informe le conseil municipal de la nouvelle imputation des immobilisations listées ci-dessous :

Imputation actuelle	N° inventaire	Immobilisation	Valeur	Nouvelle imputation
2315	2315-206-03	Rue de la Blind Travaux	224,70 €	2151
2315	2315-2017-01	Travaux chemin Mauchen solde	115,80 €	2151
TOTAL			340,50 €	

6. TRAVAUX FORESTIERS : AVENANT

Mr le Maire présente un avenant de 672,60 € H.T. relatif à l'abattage et au façonnage de 20 m³ de bois d'œuvre qui n'était pas prévu à l'état prévisionnel des coupes 2018. Ce surplus est lié aux fortes rafales de vent de l'été 2018.

7. SOUTIEN A LA RESOLUTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Vu que le Congrès de l'association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité qui s'achève, a, une nouvelle fois, démontré la force et l'unité de l'AMF.

Vu que les communes de France ont subi, durant cette dernière année, une série de contraintes qui remet en cause la libre administration de nos collectivités locales.

Vu qu'au regard du sentiment d'abandon ressenti par certains de nos concitoyens, l'AMF affirme sa mobilisation sur les enjeux propres à la ruralité, notamment sur l'égal accès de tous aux services publics de proximité.

Vu qu'il est légitime de s'inquiéter particulièrement des projets en cours ou à venir des réorganisations des services déconcentrés de l'État, qui vont amplifier le recul de la présence des services publics sur les territoires.

Considérant que l'AMF demande la mise en œuvre immédiate d'un moratoire sur la fermeture des services publics de l'État.

Considérant que :

- Les collectivités locales ne portent pas la responsabilité des déficits de l'État ; qu'elles ont toutes des budgets en équilibre et financent près de 70% des investissements publics du pays ;
- Les dotations de l'État sont la légitime contrepartie d'impôts locaux supprimés ou de transferts de charges, opérés par la loi, et qu'elles sont donc un dû et non une faveur ;
- Les communes et intercommunalités ont pris plus que leur part dans le rétablissement des comptes publics, comme le démontre la Cour des Comptes. Leur imposer de nouveaux efforts est contestable, et devrait, en tout cas, être limité à leur part dans la dette publique de la France, soit 4,5% pour le bloc communal ;
- La suppression de la taxe d'habitation - sans révision des valeurs locatives - remet gravement en cause l'autonomie fiscale des communes, fige et amplifie les inégalités entre populations et territoires.
Elle ne permettra plus de maintenir au même niveau les services apportés à la population. En outre, la réforme fiscale devra être discutée avec les trois catégories de collectivités locales et non pas les uns contre les autres ;
- L'encadrement des dépenses de fonctionnement des collectivités locales tel que décidé est intenable et porte gravement atteinte à leur autonomie de gestion ;
- La loi NOTRe doit être corrigée en ce qui concerne son volet intercommunal, les dispositions relatives à l'eau et l'assainissement, et au « Grand Paris » ;
- La modification envisagée de la dotation d'intercommunalité, si elle est nécessaire ne peut cependant continuer à favoriser les certaines métropoles au détriment des autres structures intercommunales ;
- La gouvernance de la nouvelle agence de cohésion des territoires doit confier une place majoritaire aux élus du bloc communal, qui sont les premiers concernés. L'agence doit être dotée de fonds propres pour pouvoir remplir son rôle auprès des collectivités dont les moyens sont aujourd'hui contraints.
- Les moyens dévolus aux agences de l'eau doivent être maintenus. Toute ponction qui détourne les redevances des usagers de leurs objectifs initiaux doit cesser ;

- L'implication des maires dans la mise en œuvre d'une police de sécurité du quotidien, dans une gouvernance locale de sécurité partagée, doit se faire dans la limite des compétences respectives, sans transfert de charges et dans le respect du principe de libre administration qui s'applique également en matière de sécurité ;
- Les propositions de l'AMF pour soutenir la dynamique volontaire de création de communes nouvelles doivent être prises en compte
- Les démarches initiées par nos territoires en faveur de la transition écologique et énergétique, pour faire face aux dérèglements climatiques, doivent être reconnues et accompagnées
- Les moyens dédiés au sport et à la culture pour tous doivent être maintenus dans le cadre d'une gouvernance partagée ;
- Les conditions d'exercice des mandats locaux doivent être améliorées pour permettre l'accès de tous aux fonctions électives, en facilitant la conciliation avec l'activité professionnelle ;
- La parité des fonctions électives doit être recherchée à tous les niveaux, y compris au sein de tous les exécutifs communaux et intercommunaux ;
- La création récente de la coordination des employeurs territoriaux doit être prise en compte et que le statut de la fonction publique soit comme la pierre angulaire de nos administrations territoriales ;
- La place des communes dans les politiques européennes doit être défendue quelle que soit leur taille par la France dans le cadre du nouveau cadre financier pluriannuel de l'Union.

Considérant que nous demandons la reconnaissance par le gouvernement de trois principes simples mais fondamentaux :

- 1) Le respect effectif du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales ;
- 2) L'acceptation du principe : « qui décide paie, qui paie décide » ;
- 3) La cessation de tout dénigrement et toute stigmatisation des maires et de l'ensemble des élus locaux.

Considérant que L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a, lors de son dernier congrès, proposé sept sujets qui doivent être au cœur d'une véritable négociation avec le gouvernement :

- 1) L'inscription de la place particulière de la commune et de sa clause générale de compétence dans la Constitution. Il s'agit de donner plus de libertés, de capacités d'initiative et de souplesse aux collectivités, en particulier s'agissant de la répartition des compétences du bloc communal. Rien ne remplacera le cadre de solidarité et de proximité des communes et leurs mairies. Cela doit également permettre de consacrer l'engagement présidentiel de garantir l'autonomie financière et fiscale des communes et de leurs groupements ;
- 2) La compensation intégrale et dans la durée de la taxe d'habitation sur les résidences principales par un dégrèvement général qui tienne compte de l'évolution annuelle des bases ;

- 3) L'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique, au prorata de sa part dans l'endettement ;
- 4) L'acceptation d'une révision du plafonnement à 1,2% des dépenses de fonctionnement, alors que ce seuil est rendu obsolète par des prévisions d'inflation largement supérieures ;
- 5) Le retour à une conception non « léonine » et donc véritablement partenariale des contrats établis entre l'État et les collectivités territoriales ;
- 6) Le réexamen de la baisse des moyens dans les domaines essentiels de la vie des territoires que sont notamment le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau ;
- 7) Le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence - et en particulier de la compétence « eau et assainissement » - qui doit s'accompagner, de manière générale, de l'arrêt de tout nouveau transfert obligatoire.

Ceci étant exposé,

Considérant que le conseil municipal de Grussenheim est appelé à se prononcer comme l'ensemble des communes et intercommunalités de France sur son soutien à cette résolution adoptée lors du congrès de 2018

Il est proposé au Conseil municipal de Grussenheim de soutenir cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement

Le conseil municipal de Grussenheim après en avoir délibéré soutient, à l'unanimité, la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement.

8. **DIVERS**

- **Travaux de mise en accessibilité de la mairie et de l'école** : Mr le Maire présente un plan de financement actualisé et les échéances des travaux. Il propose que la mairie soit délocalisée dans les petites salles du Foyer à compter du 1^{er} avril 2019. L'ensemble du conseil municipal est favorable à ce transfert.
- **Biodéchets** : La collecte des biodéchets sera généralisée sur les communes dépendant du SMICTOM en 2020. La commune de Grussenheim sera équipée de 4 bacs en septembre 2019. L'emplacement de ces PAV (points d'apport volontaire) sera défini en concertation avec la commune. Les ambassadeurs du tri du SMICTOM seront là pour guider les habitants. Pour plus de renseignements : <http://www.smictom-alsacecentrale.fr/sites-pilotes-biodechets>
- **Piste cyclable** : Mr le Maire présente un résumé de la réunion du 6 février 2019. Outre les travaux de connexion du réseau d'eau potable et la création

de la piste cyclable, il a été proposé à ENEDIS l'enfouissement de la ligne 20000 volts reliant les communes d'Elsenheim et de Grussenheim. Une demande en ce sens a été transmise au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

- **Débat citoyen** : Mr Gantz Rémi souhaite organiser un débat citoyen à Grussenheim le 21 février 2019.
- **Journée citoyenne** : Une réunion de la commission aura lieu le mardi 26 février 2019 à 18 heures en mairie pour la préparation de la journée citoyenne du 15 juin 2019.
- **Prochaines réunions** : La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 26 mars 2019 à 20 heures. La commission communale des finances se réunira le 19 ou 21 mars 2019 à 19 heures.
- **Gravillonnage grand'rue** : Un balayage de la grand'rue a été effectué le 12 février 2019. Monsieur Carabin de la CCRM reviendra sur place pour constater l'état de la chaussée après le balayage.
- **Eclairage public** : Les agents de la CCRM seront contactés pour essayer de modifier le démarrage et l'arrêt de l'éclairage public.
- **Voirie** : La parcelle communale reliant la rue des Juifs au lieu-dit Egert est régulièrement encombrée et empêche le passage aux piétons. Le nécessaire sera fait pour libérer ce passage. Un courrier sera également adressé par rapport à l'échafaudage en place sur le domaine public dans la rue des Vosges.

La séance est levée à 23 heures 25.

Le Maire, Martin KLIPFEL